

25 avr 2014 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Plan d'action en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics fédéraux

Le Conseil des ministres a pris connaissance du plan d'action en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics fédéraux, que le secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments et au Développement durable Servais Verherstraeten fera rédiger pour le 1er septembre 2014.

Sous la coordination du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et en concertation avec les Régions, une approche alternative de la directive européenne en matière d'efficacité énergétique 2012/27/EU a été proposée. Cette directive stipule que chaque année 3% de la surface au sol totale des bâtiments publics doit être rénovée afin de répondre aux normes en matière de bâtiments dont la consommation est quasi nulle. L'approche alternative signifie qu'il n'est pas uniquement investi dans la rénovation ou dans l'occupation de bâtiments ayant plus d'efficacité énergétique ou de nouveaux bâtiments. Il sera en même temps investi dans la rationalisation et le changement de comportement au sein des administrations.

Le plan d'action visera plus d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics en réduisant la consommation d'énergie et en améliorant les prestations énergétiques des bâtiments. Le Conseil des ministres recevra chaque année une évaluation de l'impact des mesures proposées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des
bâtiments et au Développement durable

Rue Royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 209 33 11